



## ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC PAPINEAU

# INFOLETTRE

Barb Brehn Langer, éditrice

l'hiver 2023/2024



### Message du Président

(Rédigé par l'éditrice,  
Barb Brehn Langer)

Bonne année à tous! L'hiver est de retour et il est temps de profiter des activités de plein air sur et autour de notre magnifique lac! Tous ceux qui lisent ce bulletin devraient savoir à quel point ils sont incroyablement chanceux de profiter de leur temps libre à Petit Lac Long. Tout le monde n'a pas cette possibilité. Ne le gaspillez pas, profitez du temps hivernal et, comme le président de notre association, Robert Bres, vous pouvez également patiner sur le lac ou faire de la randonnée. Dans un peu plus de 50 jours, ce sera le premier jour du printemps! Nous avons eu une saison incroyable l'année dernière, avec un biologiste à portée de main, qui nous a fourni des informations et des conseils utiles sur la façon d'entretenir nos rives et de prévenir les espèces envahissantes dans notre lac. J'espère que nous continuerons d'utiliser les informations qu'elle a partagées avec nous alors que nous nous dirigeons vers une autre saison estivale. Restez au chaud!



### LES MUNICIPALITÉS POURRONT RÉGLEMENTER PLUS RAPIDEMENT LA NAVIGATION SUR LES PLANS D'EAU

LOUISE LEDUC-LA PRESSE- OCTOBRE 2023

Les municipalités qui jugeront nécessaire de réglementer la vitesse ou de bloquer en tout ou en partie la navigation sur les lacs de leur territoire pourront y parvenir beaucoup plus rapidement en vertu d'une modification à la loi fédérale. Le nombre croissant de motomarines et d'embarcations à moteur inquiète de nombreux citoyens préoccupés par la santé des lacs, la sécurité des plans d'eau ou le bruit engendré. Jusqu'ici, les riverains et les municipalités qui voulaient agir se heurtaient à un mur, Transports Canada, Ottawa ayant compétence sur la navigation. En entrevue téléphonique avec *La Presse* jeudi, la ministre du Revenu, Marie-Claude Bibeau, qui a pris sous son aile ce dossier à titre de députée de Compton-Stanstead, en Estrie, explique que le ministre des Transports pourra désormais publier rapidement un décret pour avaliser une résolution qui aura été prise dans une municipalité à propos de la navigation.

Concrètement, cela signifie que les municipalités qui voudraient restreindre la navigation sur les plans d'eau de leur secteur pourront espérer rapidement un décret favorable du ministre des Transports s'ils ont démontré que la santé du lac ou la sécurité nautique étaient en jeu, puis fait voter une résolution municipale. « Les municipalités de ma région [qui présenteraient un dossier maintenant] peuvent espérer un décret du ministre d'ici l'été prochain », illustre Mme Bibeau. La ministre note qu'Ottawa conserve sa compétence sur la navigation, mais une fois « qu'une municipalité aura eu le courage de faire une résolution », « on peut raisonnablement s'attendre à ce que le ministre [des Transports] accorde le décret » sans tarder. Car les municipalités, dit-elle, « sont les mieux placées pour prendre leur décision ».

(Suite ci-dessous)

### Juste un rappel!

**Les frais d'adhésion pour 2024 seront de 50 \$ par propriété, tels que votés et approuvés lors de l'assemblée générale annuelle de 2023. Surveillez votre courrier électronique pour votre avis de renouvellement ce printemps!**

Avez-vous des histoires à raconter sur notre lac?

Avez-vous des souvenirs de votre enfance?

Souvenirs de vos parents?

Envoyez-les à l'éditeur et partageons-les avec tout le monde!

### Surveillance de quartier

Tu vois quelque chose? Dis quelque chose!

Soyons tous vigilants.

### Déménagez-vous ? Changez-vous d'adresse courriel ?

N'oubliez pas d'aviser l'Association de tout changement soit de votre adresse courriel ou si vous déménagez du Lac Papineau afin que nous puissions mettre à jour vos coordonnées.

### Voici votre conseil

Président:	Robert Brès
Vice-président:	Jean-Claude Lecompte
Trésorier:	Daniel Zours
Secrétaire/éditrice:	Barb Brehn Langer
Administrateur:	Adam Finkelstein
Administrateur:	Louis Doré

**\*\*Un grand merci à Mathieu Huppé, Hugues Raymond et Wolf Raaen, pour les traductions! \*\***

### LOI SUR LA MARINE MARCHANDE

Mme Bibeau explique avoir pris « le flambeau » de ce dossier après avoir été fortement interpellée en 2015 par « la présentation très percutante » de huit associations de lacs de sa région, certains étant aux prises avec des espèces envahissantes. « Je me suis alors engagée à faire ce qui était en mon pouvoir dans ce dossier, sans savoir dans quoi je m'embarquais. » Ce à quoi elle s'attaquait, finalement, c'était la loi sur la marine marchande, pensée surtout pour la navigation sur le fleuve Saint-Laurent, et qui, encore aujourd'hui, régit tant les motomarines et les petites embarcations sur de petits lacs du Canada que les gros navires sur la Voie maritime.

### AJUSTEMENT DE TRANSPORTS CANADA

Transports Canada a reconnu que le processus actuel était trop long et trop complexe. Mieux, il a reconnu non seulement qu'il fallait prendre en compte les enjeux de sécurité nautique, mais aussi les enjeux environnementaux. « C'était déjà là [dans le règlement], mais en tout petits caractères, et Transports Canada ne le mettait jamais en application », précise Mme Bibeau. « Les Canadiennes et Canadiens méritent d'avoir leur mot à dire sur la façon dont leurs voies navigables sont réglementées. Aujourd'hui, on accélère le processus pour les communautés locales », a déclaré Pablo Rodriguez, ministre des Transports.

Par cette annonce, Pascale St-Onge, ministre du Patrimoine – elle aussi partie prenante au dossier –, estime qu'Ottawa réitère son engagement « auprès de nos citoyens et nos municipalités » et s'assure que la population ait « davantage son mot à dire sur la façon de protéger nos plans d'eau et de rendre la navigation de plaisance plus sécuritaire ». La balle sera désormais beaucoup dans le camp des municipalités, à qui il reviendra de faire les arbitrages entre ceux qui estiment nécessaire de limiter la navigation sur les lacs et ceux qui plaideront pour le droit de circuler sur les lacs qui sont à la base libres d'accès.

Article soumis par Louis Doré

### Vous avez un nouveau voisin?

Prenez quelques instants pour les accueillir et parler de notre Association en indiquant comment nous rejoindre!

Nous leur remettrons un dossier de bienvenue contenant notre plus récent bulletin d'information, notre code de conduite ainsi que des informations sur notre conseil d'administration et bien plus encore!

## **L'histoire de nos aérateurs**

(Tiré du bulletin de printemps 2020)

## **Vous vous posez des questions au sujet des panneaux solaires qui flottent sur le 3ème lac?**

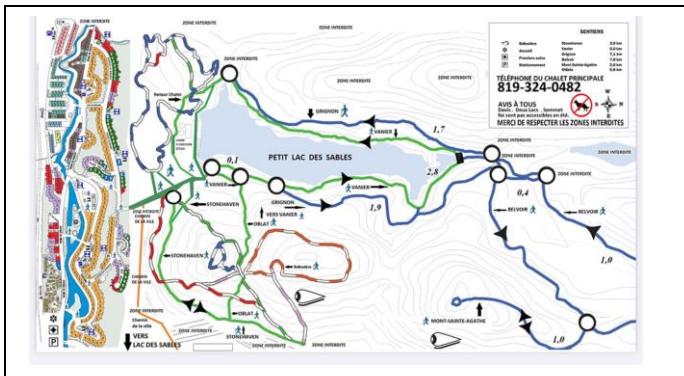
Il y a environ 20-30 ans, il y avait une pisciculture en amont du Lac Papineau et les excréments ont continué à s'infiltrer dans notre lac depuis. Cela a entraîné des niveaux élevés de phosphate et une réduction d'oxygène dans l'eau. Les aérateurs créent une colonne d'eau de style vortex, qui maintient l'eau en mouvement. L'eau plus froide est ramenée à la surface et, parce qu'elle est plus froide, elle retombe au fond emportant l'oxygène avec elle. Les niveaux d'oxygène dans le lac sont très importants car ils aident au compostage des feuilles, des excréments d'oiseaux et tout ce qui tombe dans le lac. Les trois aérateurs ont été installés il y a 19 ans. Merci aux 45 résidents qui ont fait un don de 500\$ pour financer leur frais. Cela a pris deux ans de planification et d'installation. Originalement alimenté par le vent, les aérateurs sont aujourd'hui alimentés par l'énergie solaire depuis quelques années. Une amélioration incroyable de la qualité de l'eau de notre lac a été notée depuis leur installation.

**Plus d'info....** Le lac Papineau est considéré comme un lac contrôlé car il a un barrage régulant l'eau de la Rivière du Nord et plus en aval. Originalement, la surveillance était effectuée sur notre lac par les organismes gouvernementaux, mais il y a quelques années, notre président de l'association a recommandé d'arrêter la surveillance de l'eau par le gouvernement afin de minimiser le contrôle extérieur de notre lac.

# **Qui savait.....**

(Tiré du bulletin de printemps 2022)

Qu'il y avait tant de sentiers de randonnée autour du lac des Sables?



## Pourquoi un littoral naturel est-il important?

(Tiré du bulletin de l'automne 2020)

La végétation riveraine agit comme un brise-vent naturel, régule les niveaux d'eau, prévient l'érosion, encourage la biodiversité et filtre la pollution. Maintenir & améliorer la qualité de l'eau d'un plan d'eau signifie accorder une attention particulière à ses rives. Pour ce faire, il faut prévenir l'érosion & la dégradation des rivages & préserver la qualité & la biodiversité de la zone. Il y a des décennies, le gouvernement du Québec a préparé et élargi la *Politique de Protection des Rives, des Lacs, des Berges, des Zones Littorales et des Plaines Inondables*. La Politique s'applique à tous les lacs et cours d'eau. Cependant, comme les règles ne suffisent pas à elles seules, toute action qui protège, restaure, nettoie ou assainie un plan d'eau est importante et contribue à l'effort commun de récupération de l'eau. De nombreux résidents des lacs ne se rendent pas compte que les mesures que nous prenons doivent être guidées par les règles de la Politique. Il n'est pas permis de couper des arbres sains, de planter de l'herbe, d'utiliser des engrais ou des pesticides ou de jeter du sable sur le rivage.

**Il est permis** d'installer un accès de 5 mètres de large à l'eau (autre qu'une route de véhicules ou une rampe d'accès au bateau). Il est également permis de construire des quais, des abris ou des quais sur des pilotis ou en plates-formes flottantes. Vous pouvez également planter des arbustes, des arbres ou des plantes herbacées, mais il est recommandé de laisser la nature prendre le relais. Plus d'infos sur:

[http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/richesse  
/index-en.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/richesse/index-en.htm)